

PROJET DE LOI

adopté

le 26 octobre 1978

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1978-1979

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

autorisant l'approbation de l'Echange de lettres en date du 7 juillet 1977 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume d'Espagne concernant l'importation en France des livres scolaires en langue espagnole.

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 450 (1977-1978) et 33 (1978-1979).

Article unique.

Est autorisée l'approbation de l'Echange de lettres du 7 juillet 1977 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume d'Espagne, concernant l'exonération des droits et taxes d'importation applicables aux livres scolaires en langue espagnole introduits sur le territoire français, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 26 octobre 1978.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.

(1) *Nota* : Voir le document annexé au n° 450 (1977-1978), Sénat.